# Évolutions 5.40

# **ISAPAYE CONNECT 2022**

# SOMMAIRE

1. SUP	RECTIFIC PLÉMENT	CATION DE LA RÉMUNÉRATION NETTE FISCALE DECLARÉE (RNF) DANS LA DSN EN CAS D'HEURES FAIRES/COMPLÉMENTAIRES	4
1.	1 Pourqu	uoi une rectification est apportée dans la déclaration de la RNF en DSN ?	4
1.	2 Comm	ent procéder pour régulariser la RNF de 2022 ?	4
	1.2.1	Comment procéder pour régulariser la RNF des salariés encore présents en mai 2022 ?	4
	1.2.2	Comment procéder pour les salariés sortis entre janvier 2022 et avril 2022 ?	4
	1.2.1	Cas particuliers	4
1.	3 Quelle	s modifications sont apportées ?	5
2.	ÉVOLUT	IONS LIÉES À L'EXONÉRATION COVID ET LE CRÉDIT D'AIDE FÉVRIER 2022	5
2.	1 Quelle	s sont les aides pour février 2022 mises en place à la suite de la crise sanitaire pour le paiement des cotisations ?	ʻ.5
	2.1.1	Que dit la loi ?	5
	2.1.2	Comment sont calculés les montants de l'exonération et du crédit d'aide ?	5
2.	2 Que do	pit faire l'utilisateur pour appliquer les exonérations et le crédit d'aide pour février 2022 ?	6
	2.2.1	1 <sup>ère</sup> étape : Comment déterminer quelles sont les aides dont l'entreprise peut bénéficier pour février 2022 ?	6
	2.2.2	2 <sup>ème</sup> étape : Comment renseigner dans quelle situation est l'établissement ?	6
	2.2.3	3 <sup>ème</sup> étape : Comment éditer l'état selon les périodes éligibles ?	7
	2.2.4	<sup>4ème</sup> étape : Comment établir le bulletin pour déclarer l'exonération de cotisations ?	7
	2.2.5	5 <sup>ème</sup> étape : Comment déclarer le montant du crédit d'aide dans la DSN mensuelle ?	8
	2.2.6	6 <sup>ème</sup> étape : Comment modifier le paiement de la DSN ?	11
3.	ÉVOLUTI	IONS LIÉES AU CALCUL DE BULLETIN	12
3.	1 Mise à	jour du SMIC mensuel net	12
3.	2 BOSS –	- Réforme retraite plafond retenu pour calcul limites	12
	3.2.1	Pourquoi une correction sur RP_PLAFOND.STD?	12
	3.2.2	Que doit faire l'utilisateur ?	12
	3.2.3	Quelles modifications sont apportées	12
3.	3 Cotisat	tion Versement Transport : Abattement sur le taux	12
	3.3.1	Pourquoi une modification est apportée dans le calcul de la cotisation Versement Transport ?	12
	3.3.2	Que doit faire l'utilisateur pour prendre en compte cette modification ?	13
	3.3.3	Quelles modifications sont apportées ?	13
3.	4 Evolut	ion pour le déclenchement du commentaire CONV_TARIF.STD	14
	3.4.1	Pourquoi une évolution est apportée ?	14
	3.4.2	Que doit faire l'utilisateur ?	14
	3.4.3	Quelles modifications sont apportées ?	14
3.	5 Evolut	ion IDCC 1996	14
	3.5.1	Pourquoi une évolution est apportée sur rémunération des gardes et urgences ?	14
	3.5.2	Que doit faire l'utilisateur ?	14

3.	6 Evolu	ition IDCC 7018 : CPCEA Frais de santé	
	3.6.1	Pourquoi une évolution est apportée ?	
	3.6.2	Que doit faire l'utilisateur ?	
	3.6.3	Quelles modifications sont apportées ?	
4.	ÉVOLU	TIONS DIVERSES	15
4.	1 Evolu	itions des états BULLETIN.STD	15
	4.1.1	Pourquoi une évolution des états bulletins .STD est apportée ?	
	4.1.2	Que doit faire l'utilisateur ?	15
	4.1.3	Quelles modifications sont apportées ?	
4.	2 Aide	: Mise en ligne de la documentation sur les organismes	15
4.	3 Perso	onnalisation de modèle de bulletin : personnaliser les totaux et les soldes ?	15
	4.3.1	Comment personnaliser les totaux d'un modèle de bulletin ?	15
	4.3.2	Comment personnaliser les soldes d'un modèle de bulletin ?	
4.	4 DSN :	Alimentation de la rubrique S21.G00.52.001 dans le bâtiment	
	4.4.1	Pourquoi une correction est apportée sur la rubrique S21.G00.52.001 ?	
	4.4.2	Que doit faire l'utilisateur pour prendre en compte cette modification ?	
	4.4.3	Quelles modifications sont apportées pour corriger la DSN ?	
4.	5 Modi	fication de l'état CERTIFICAT.STD - certificat de travail	
4.	6 Quell	es grilles de salaire minima sont mises à jour ?	
4.	7 Quell	es conventions collectives ont une modification sur le nombre d'heures ?	19
4.	8 Mise	à jour des organismes	19
5.	CORRE	CTIONS	19

# 1. RECTIFICATION DE LA **R**ÉMUNÉRATION **N**ETTE **F**ISCALE DECLARÉE (**RNF**) DANS LA DSN EN CAS D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES/COMPLÉMENTAIRES

## 1.1 Pourquoi une rectification est apportée dans la déclaration de la RNF en DSN ?



La **R**émunération **N**ette **F**iscale déclarée pour chaque salarié dans la rubrique **S21.G00.50.002** - Rémunération nette fiscale (**RNF**) doit être égale au **Net imposable** plus le **montant brut des heures supplémentaires et/ou complémentaires** <u>déduit de la CSG</u>.

Depuis janvier 2022, la CSG non déductible et la CRDS sur heures supplémentaires et/ou complémentaires était déduite à tort du montant de la **R**émunération **N**ette **F**iscale (**RNF**).

#### La formule DSN est modifiée à compter de mai 2022 pour déclarer correctement ce montant :

# Net imposable + Montant brut des heures supplémentaires et/ou complémentaires – CSG déductible sur heures supplémentaires et/ou complémentaires

Il n'y a aucun impact sur le bulletin de salaire ni sur le montant du PAS prélevé.

Cependant une correction de la RNF depuis janvier 2022 est nécessaire pour ajouter le montant déduit à tort de la **RNF**.

#### 1.2 Comment procéder pour régulariser la RNF de 2022 ?

Seuls les salariés qui ont effectués des heures supplémentaires et/ou complémentaires sur 2022 sont concernés.

#### 1.2.1 Comment procéder pour régulariser la RNF des salariés encore présents en mai 2022 ?

**Aucune manipulation** : le logiciel va automatiquement régulariser la RNF de janvier 2022 à avril 2022 dans la DSN de la période d'emploi de mai.

La RNF déclarée pour le bulletin de mai 2022 contiendra <u>la RNF à déclarer pour mai plus la régularisation de</u> <u>la RNF de janvier 2022 à avril 2022</u>.

Il est nécessaire de recalculer les bulletins de mai 2022 validés avant la mise à jour pour les salariés concernés par les heures supplémentaires et/ou complémentaires en 2022.

#### 1.2.2 Comment procéder pour les salariés sortis entre janvier 2022 et avril 2022 ?

Il est nécessaire de réaliser un rappel salarié sorti avec un bulletin à 0 en mai 2022.

La RNF déclarée pour le bulletin de rappel contiendra <u>la régularisation RNF à déclarer pour régularisation de</u> <u>la période de présence de janvier 2022 à avril 2022</u>.



Le détail des manipulations pour réaliser un rappel sur salarié sorti est précisé dans la fiche d'aide **7.050.** 

#### **1.2.1 Cas particuliers**

Pour le cas cité ci-dessous, un état sera mis à disposition dans une prochaine version.

Cet état permettra de connaitre le montant de la **RNF** qui aurait dû être déclaré afin de pouvoir effectuer des régularisations ultérieurement.

Il est conseillé d'attendre la mise à disposition de cet état avant d'effectuer des régularisations de la RNF.

#### Le salarié a plusieurs bulletins sur la période de mai

Lorsque le salarié a plusieurs bulletins sur mai et qu'il a effectué des heures supplémentaires/complémentaires depuis janvier 2022, la régularisation automatique de la **RNF** réalisée sur la période de mai sera erronée : le logiciel effectuera plusieurs fois la régularisation à tort.

Une régularisation sera nécessaire pour corriger cette RNF.

## 1.3 Quelles modifications sont apportées ?

 Modification de la formule DSN DSN\_NET\_FISCAL.STD en Paramètres/Déclarations/Paramétrage/DSN.

# 2. ÉVOLUTIONS LIÉES À L'EXONÉRATION COVID ET LE CRÉDIT D'AIDE FÉVRIER 2022

2.1 Quelles sont les aides pour février 2022 mises en place à la suite de la crise sanitaire pour le paiement des cotisations ?

#### 2.1.1 Que dit la loi ?

- ✓ Le Décret 2022-806 du 13 mai 2022 modifiant le décret 2021-75 du 27 janvier 2021 est paru au JO le 14/05/2022. Il est repris dans la fiche DSN 2348.
- ✓ La prolongation des exonérations et aides **COVID 2022** concerne la **période d'emploi de février 2022**.
- ✓ Les exonérations et aides **COVID 2022** sont soumises à condition :
  - elles concernent les employeurs des secteurs S1 et S1 bis
  - la rémunération bénéficiant de l'exonération ou de l'aide au paiement des cotisations est la part inférieure à 4,5 SMIC
  - les aides COVID 2022 dépendent de la perte de chiffre d'affaires

Perte de chiffre d'affaires	Aides mises en place
Perte de CA de 65% à 100%	<ul> <li>✓ Exonération des cotisations entrant dans le champ de la réduction générale de cotisations (hors retraite)</li> <li>✓ Aide au paiement des cotisations de 20% (600€ pour un mandataire)</li> </ul>
Perte de CA de 30% à moins de 65%	<ul> <li>✓ Aide au paiement des cotisations de 15% (300€ pour un mandataire)</li> </ul>
Perte de CA inférieure à 30%	<ul><li>✓ Aucune exonération</li><li>✓ Aucune Aide au paiement</li></ul>

#### 2.1.2 Comment sont calculés les montants de l'exonération et du crédit d'aide ?

Comment fonctionne l'exonération patronale temporaire COVID ?

Fiche DSN : <u>http://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail\_dsn/a\_id/2348</u>

✓ Elle s'applique sur une période donnée en fonction du secteur d'activité, du nombre de salariés...

Ces périodes sont soumises à conditions d'attribution, il est donc nécessaire de se rapprocher de l'URSSAF ou de la MSA pour savoir quelle période appliquée pour une entreprise.

- ✓ Les contributions et cotisations éligibles à la réduction générale (hors cotisation de retraite complémentaires) font l'objet d'une exonération totale pour une période donnée.
- ✓ Elle se calcule après l'application de toutes les exonérations déjà applicables (RAG, ZFAOM, ZRR, OCCAS...)
- ✓ Elle est limitée à la part inférieure à 4,5 SMIC de la rémunération

 Elle doit être déclarée sur le code CTP 667 pour les DSN URSSAF et sous le code de cotisation individuelle 910 - Activation du bénéfice de l'exonération de cotisations patronales pour les DSN URSSAF et MSA.

#### Comment fonctionne le crédit d'aide au paiement des cotisations ?

Fiche DSN : http://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail dsn/a id/2349

✓ Ce montant est égal à 15% ou 20% du montant des revenus d'activité, dans la limite de 4.5 SMIC.

La période applicable est soumise aux mêmes conditions que la période appliquée pour l'exonération patronale COVID 2022. Elles sont soumises à conditions d'attribution, il est donc nécessaire de se rapprocher de l'URSSAF ou de la MSA pour savoir quelle période appliquée pour une entreprise.

- ✓ Il doit être déclaré sur le code CTP 051 pour le crédit d'aide à 20% ou sur le code CTP 256 pour le crédit d'aide à 15% dans les DSN URSSAF.
- ✓ Il doit être déclaré sous le code établissement 023 pour les crédits d'aide de 15% ou 20% dans les DSN MSA.
  - 2.2 Que doit faire l'utilisateur pour appliquer les exonérations et le crédit d'aide pour février 2022 ?

# 2.2.1 <u>1<sup>ère</sup> étape</u> : Comment déterminer quelles sont les aides dont l'entreprise peut bénéficier pour février 2022 ?

Le support ISAPAYE ne pourra pas indiquer dans quel cas se trouve l'entreprise.

Situation pour février 2022	Aides mises en place
Perte de CA supérieure ou égale à 65%	<ul> <li>Exonération des cotisations entrant dans le champ de la réduction générale de cotisations (hors retraite)</li> </ul>
Interdiction d'accueil du public	✓ Aide au paiement des cotisations de 20% (600€ pour un mandataire)
Perte de CA de 30% à 65%	<ul> <li>✓ Aide au paiement des cotisations de 15% (300€ pour un mandataire)</li> </ul>
Perte de CA inférieure à 30%	<ul> <li>✓ Aucune exonération</li> <li>✓ Aucune Aide au paiement</li> </ul>

#### 2.2.2 <u>2<sup>ème</sup> étape</u> : Comment renseigner dans quelle situation est l'établissement ?

Il est nécessaire d'indiquer pour le mois de février 2022 les aides COVID dont peut bénéficier l'établissement :

- Exonération Cotisations + Crédit d'aide
- Crédit d'aide
- Aucune

ÉTAPE 1 : aller dans Accueil/Informations/Entreprise



- ÉTAPE 2 : se positionner sur la date du "01/02/2022"
- ÉTAPE 3 : aller dans l'onglet Valeurs

ÉTAPE 4 : aller dans le thème **DIVERS AU NET** puis **ACTIVITE PARTIELLE** 

ÉTAPE 5 : sur la donnée COVID\_EXO4.STD - EXONERATION ET CREDIT D'AIDE COVID – REGLES 2022, indiquer le type d'aide dont bénéficie l'établissement dans la colonne "Saisie"

-	COVID_EX01.STD	EXONERATION TEMPORAIRE COVID PRISE EN COMPTE REGUL. ANNUELLES	
	COVID_EX03.STD	CREDIT D'AIDE AU PAIEMENT DES COTISATIONS LFR 2021 (15%)	
-	COVID_EX04.STD	EXONERATION ET CREDIT D'AIDE COVID - REGLES 2022	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
*	COVID_REG1.STD	REGULARISATION ACTIVITE PARTIELLE SUR MOIS PRECEDENT	
-	FOR_AMENAG.STD	FORME AMENAGEMENT TEMPS DE TRAVAIL	EXONERATION COTISATION + CREDIT D'AIDE
-	MC_H_CHOM.STD	MODE DE CALCUL DES HEURES CHOMEES	CREDIT D'AIDE
- 0	SMIC020,STD	SMIC HORAIRE NET ACTIVITE PARTIELE	AUCUIVE

ÉTAPE 6 : enregistrer avec la disquette

#### 2.2.3 <u>3<sup>ème</sup> étape</u> : Comment éditer l'état selon les périodes éligibles ?

La fiche DSN 2348 indique que l'exonération temporaire COVID doit être rattachée au mois de calcul.

L'état COVID\_22.STD - ETAT D'AIDE A LA DECLARATION DE L'EXONERATION COVID ET AU CREDIT D'AIDE 2022 détaille le montant de l'exonération et du crédit d'aide pour chaque mois.

ÉTAPE 1 : aller dans Editions/Autres éditions

ÉTAPE 2 : aller dans le thème DECLARATIONS AUX ORGANISMES

ÉTAPE 3 : sélectionner l'éditon COVID\_22.STD - ETAT D'AIDE A LA DECLARATION DE L'EXONERATION COVID ET AU CREDIT D'AIDE 2022

ÉTAPE 4 : mettre en période d'impression la periode d'exonération souhaitée

L'état doit être imprimé au **format Paysage**.

ÉTAPE 5 : cliquer sur "Aperçu"

ÉTAPE 5 : imprimer l'état

	Nom du Salarié	Période	Rémuné ration (A)	Exonération totale	Exonérations perçues	Exonération à régulariser (B)	Crédit d'aide (C)
APPRENTI APPR	ENTI	02/2022	1 603,15 Eur	411,46 Eur	-415,84 Eur	0,00 Eur	320,63 Eur
	Total Salarié		1 603,15 Eur				320,63 Eur
MENSUEL CDI		02/2022	2 678,49 Eur	694,80 Eur	0,00 Eur	-694,80 Eur	535,70 Eur
	Total Salarié		2 678,49 Eur			-694,80 Eur	535,70 Eur
	TOTAL DE LA PAGE		4 281,64 Eur			-694,80 Eur	856,33 Eur
	TOTAL DOCUMENT		4 281,64 Eur			-694,80 Eur	856,33 Eur

(B) Montant à reporter dans la zone "Forf pat" en "Rappels de cotisations" de l'onglet DSN du calcul du bulletin (c) A titre d'information

#### 2.2.4 <u>4ème étape</u> : Comment établir le bulletin pour déclarer l'exonération de cotisations ?

# Après avoir édité l'état COVID\_22.STD - ETAT D'AIDE A LA DECLARATION DE L'EXONERATION COVID ET AU CREDIT D'AIDE 2022 :

ÉTAPE 1 : aller en Salaires/Bulletins de salaire/Calcul

ÉTAPE 2 : selectionner le salarié concerné

Un rappel de cotisation doit être effectué dans le bulletin de salaire.

Le rappel de cotisation doit être effectué une fois la saisie du bulletin terminée.

#### Réaliser le rappel de cotisation sur la ligne COVID\_EXO1.STD

ÉTAPE 1 : aller dans l'onglet Bulletin du bulletin de salaire

ÉTAPE 2 : se positionner sur la ligne TOTAL DES RETENUES

ÉTAPE 3 : faire un clic droit "Rappel de cotisation"

ÉTAPE 4 : sélectionner la ligne COVID\_EX01.STD dans la liste de lignes

ÉTAPE 5 : dans le montant de la "Part patronale", saisir le <u>montant total des exonérations présent sur l'</u> <u>état édité pour le salarié (colonne **B** de l'édition)</u>

Ligne				
COVID EX01.ST	D - EXONERATIO	N TEMPORAIRE COV	/ID	
Dispositif - Mode	de calcul - Assiett	te		
Dispositif	_STANDARD.ST	) - CALCUL STANDA	RD	
Mode de calcul	STANDARD - CA	LCUL STANDARD		•
	Parts	alariale	Part p	atronale

ÉTAPE 6 : cliquer sur "OK"

Pour les VRP les lignes à utiliser sont :

COVID\_EX01\_VRPE.STD - EXONERATION TEMPORAIRE COVID VRP EXCLUSIF

**COVID\_EX01\_VRPM.STD** - EXONERATION TEMPORAIRE COVID VRP MULTICARTES

ÉTAPE 7 : valider le bulletin

#### 2.2.5 <u>5<sup>ème</sup> étape</u> : Comment déclarer le montant du crédit d'aide dans la DSN mensuelle ?

#### Comment déclarer le crédit d'aide pour une DSN à l'URSSAF ?

Selon la fiche DSN 2349, :

- ✓ le montant du crédit d'aide 20% est déclaré à l'entreprise sous le code CTP 051 et avec le qualifiant assiette 920.
- le montant du crédit d'aide 15% est déclaré à l'entreprise sous le code CTP 256 et avec le qualifiant assiette 920.

Une fois la DSN calculée :

Mg

ÉTAPE 1 : cliquer sur "**Voir/Modifier**"

ÉTAPE 2 : se positionner sur le bordereau URSSAF

ÉTAPE 3 : cliquer sur 🛄 pour ajouter un nouveau bordereau

ÉTAPE 4 : mettre dans la période du 01/02/2022 au 28/02/2022

Si le bordereau de décembre existe déjà, se positionner dessus sans créer de nouveau bordereau.

ÉTAPE 5 : dans l'onglet Cotisations, cliquer sur

# ÉTAPE 6 : sélectionner le code CTP **051** – CREDIT D'AIDE COVID 20% ou CTP **256** – CREDIT D'AIDE COVID 15%

# ÉTAPE 7 : mettre dans l'assiette le montant total du crédit d'aide pour février 2022856 pour les salariés indiqués sur l'état COVID\_22.STD (colonne C de l'édition)

Le montant du crédit d'aide doit être arrondi à l'entier.

	Nom du Salarié	Période	(A)	totale	perçues	à régulariser (B)	(C)
APPRENTI APPRE	INTI	02/2022	1 603,15 Eur	411,46 Eur	-415,84 Eur	0,00 Eur	320,63 Eur
	Total Salarié		1 603,15 Eur				320,63 Eur
MENSUEL CDI		02/2022	2 678,49 Eur	694,80 Eur	0,00 Eur	-694,80 Eur	535,70 Eur
	Total Salarié		2 678,49 Eur			-694,80 Eur	535,70 Eur
	TOTAL DE LA PAGE		4 281,64 Eur			-694,80 Eur	856,33 Eur
	TOTAL DOCUMENT		4 281,64 Eur			-694,80 Eur	856,33 Eur

#### ÉTAPE 8 : mettre 920- Autre assiette dans la zone "Qualifiant assiette"

ÉTAPE 9 : enregistrer avec la disquette

#### Exemple d'un crédit d'aide 20% déclaré avec le CTP 051

Bordereaux						
+ -						
Raison sociale	Date de début	Date de fin	Montant des cotisations	Régularisation	Montant à payer	Affectation
URSSAF DE PICARDIE	01/05/2022	31/05/2022	0,00 €		0,00 €	
URSSAE DE PICARDIE	01/02/2022	28/02/2022	0.00 €		0.00€	
+ -			Cotisa	ition		Montant
051 - AIDE AU PAIEME	NT 20% COVID1	9				0,00 €
Assiette	856,00 € x (	Taux	+ Taux AT ) o	u Taux transport		й. — — — — — — — — — — — — — — — — — — —
				0		
Fortait	Code	Insee commune	Qualifiant d'assiette 920 - Autre a	issiette 🔹 🖤		

#### Exemple d'un crédit d'aide 15% déclaré avec le CTP 256

Raison sociale	Date de début	Date de fin	Montant des cotisations	Régularisation	Montant à payer	Affectation
JRSSAF DE PICARDIE	01/05/2022	31/05/2022	1589,00 €		1589,00 €	
URSSAF DE PICARDIE	01/02/2022	28/02/2022	0,00 €		0,00 €	
		N.	Cotisation			Montant
256 - AIDE AU PAIEMEI	NT 15% COVID19		Cotisation			Montant 0,00
256 - AIDE AU PAIEMER	NT 15% COVID19		Cotisation			Montant 0,00
256 - AIDE AU PAIEMEI	NT 15% COVID19		Cotisation			Montant 0,00
256 - AIDE AU PAIEMEI	NT 15% COVID19	Taux	Cotisation + Taux AT )	ou Taux transport		Montant 0,00

#### Comment déclarer le crédit d'aide pour une DSN à la MSA ?

Selon la fiche DSN<u>2349</u>, le montant du crédit d'aide peut être déclaré à l'entreprise sous le code cotisations établissement **023** – Activation du bénéfice de l'aide au paiement des cotisations.

Une fois la DSN calculée :

ÉTAPE 1 : cliquer sur "Voir/Modifier"

ÉTAPE 2 : se positionner sur le bordereau MSA

ÉTAPE 3 : cliquer sur 🖿 pour ajouter un nouveau bordereau

ÉTAPE 4 : mettre dans la période du 01/02/2022 au 28/02/2022

Si le bordereau de décembre existe déjà, se positionner dessus sans créer de nouveau bordereau.

ÉTAPE 5 : dans l'onglet Cotisations établissement, cliquer sur

ÉTAPE 6 : sélectionner le code 023 – Activation du bénéfice de l'aide au paiement des cotisations

ÉTAPE 7 : mettre dans l'assiette le montant total du crédit d'aide pour février 2022 pour les salariés indiqués sur l'état COVID\_22.STD (colonne C de l'édition)

	Nom du Salarié	Période	Rémunération (A)	Exonération totale	Exonérations perçues	Exonération à régulariser (B)	Crédit d'aide (C)
APPRENTI APPR	ENTI	02/2022	1 603,15 Eur	411,46 Eur	-415,84 Eur	0,00 Eur	320,63 Eur
	Total Salarié		1 603,15 Eur				320,63 Eur
MENSUEL CDI		02/2022	2 678,49 Eur	694,80 Eur	0,00 Eur	-694,80 Eur	535,70 Eur
	Total Salarié		2 678,49 Eur			-694,80 Eur	535,70 Eur
	TOTAL DE LA PAGE		4 281,64 Eur			-694,80 Eur	856,33 Eur
	TOTAL DOCUMENT		4 281,64 Eur			-694,80 Eur	856,33 Eur

(c) A titre d'information

ÉTAPE 8 : enregistrer avec la disquette

Bordereaux						
+ -						
Raison sociale	Date de début	Date de fin	Montant des cotisations	Régularisation	Montant à payer	Affectation
MSA PICARDIE	01/05/2022	31/05/2022	2350,00 €		2350,00 €	
MSA PICARDIE	01/02/2022	28/02/2022	0,00 €		0,00 €	
Cotisations Cot	isations établissen	nent				
			Cotisa	tion		Montant
023 - Activation du	bénéfice de l'aide	au paiement des co	tisations			856,33 €

#### 2.2.6 <u>6<sup>ème</sup> étape</u> : Comment modifier le paiement de la DSN ?

#### Comment modifier le paiement pour l'exonération temporaire COVID ?

Le montant total d'exonération temporaire COVID est présent sur l'état COVID\_22.STD pour février 2022.

#### Exemple : le montant à reporter au paiement est de -856,33 €

	Nom du Salarié	Période	Rémunération (A)	Exonération totale	Exonérations perçues	Exonération à régulariser <b>(B)</b>	Crédit d'aide (C)
APPRENTI APPR	ENTI	02/2022	1 603,15 Eur	411,46 Eur	-415,84 Eur	0,00 Eur	320,63 Eur
	Total Salarié		1 603,15 Eur				320,63 Eur
MENSUEL CDI		02/2022	2 678,49 Eur	694,80 Eur	0,00 Eur	-694,80 Eur	535,70 Eur
	Total Salarié		2 678,49 Eur			-694,80 Eur	535,70 Eur
	TOTAL DE LA PAGE		4 281,64 Eur			-694,80 Eur	856,33 Eur
	TOTAL DOCUMENT		4 281,64 Eur			-694,80 Eur	856,33 Eur
	TOTAL DE LA PAGE		4 281,64 Eur 4 281,64 Eur	-" de l'anglet DGN	all and all day had	-694,80 Eur -694,80 Eur	856,33 E

(A) Montant à reporter dans la zone Assiette en Rappels de cotisations de l'onglet DSN du calcul du bulletin
 (B) Montant à reporter dans la zone "Forf pat" en "Rappels de cotisations" de l'onglet DSN du calcul du bulletin
 (c) A titre d'information

#### En "Voir/Modifier" de la DSN :



ÉTAPE 1 : aller sur le bordereau URSSAF ou MSA

ÉTAPE 2 : se positionner sur le bordereau de mars

ÉTAPE 3 : saisir une régularisation de paiement dans la zone "Régularisation"

+ -						
Raison sociale	Date de début	Date de fin	Montant des cotisations	Régularisation	Montant à payer	Affectation
MSA PICARDIE	01/05/2022	31/05/2022	2350,00 €	-856,33 €	1493,67 €	

ÉTAPE 4 : enregistrer avec la disquette

# Le montant de régularisation ne peut pas être supérieur au montant de cotisations dues sur la période.

Si un montant de cotisation est encore dû après avoir déduit l'exonération temporaire COVID, il est alors possible de déduire une partie (ou la totalité) du montant du crédit d'aide dans certaines conditions.

#### Comment modifier le paiement pour le crédit d'aide au paiement de cotisations ?

Attention certaines conditions sont requises pour pouvoir déduire du paiement le crédit d'aide :

- Avoir un restant dû de cotisation supérieure à zéro après déduction de l'exonération temporaire COVID

#### Si l'employeur est à jour de ses cotisations :

- Le montant d'aide peut être déduit du montant de cotisations réglé au titre de la période courante
- Si après cette imputation par l'employeur, il subsiste un montant d'aide au versement, il sera à utiliser lors de l'échéance déclarative suivante.

#### Si l'employeur a reporté le paiement des cotisations :

- Le montant d'aide déclaré ne peut alors pas être déduit du montant de cotisations réglé au titre de la période courante.
- L'Urssaf procédera alors à l'imputation de l'aide au versement sur les périodes pour lesquelles les cotisations n'ont pas été versées car ayant fait l'objet d'un report
- Après cette imputation, l'Urssaf notifiera à l'employeur l'imputation qui a été faite de l'aide au versement

Dans l'hypothèse où le montant d'aide au versement est supérieur au montant de cotisations dues, <u>l'Urssaf notifiera à l'employeur le montant résiduel d'aide</u> ; l'employeur devra minorer d'autant le paiement de l'échéance déclarative suivante.

Fiche DSN 2349 : https://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a id/2349/kw/2349

En "Voir/Modifier" de la DSN :

ÉTAPE 1 : aller sur le bordereau URSSAF ou MSA

ÉTAPE 2 : se positionner sur le bordereau de mars

ÉTAPE 3 : saisir le montant total du crédit d'aide dans la zone "Régularisation"

Si un montant de régularisation est déjà présent, il sera nécessaire de l'additionner à celui du crédit d'aide.

# Rappel : le montant total de régularisation ne peut pas être supérieur au montant de cotisation de la période.

# 3. ÉVOLUTIONS LIÉES AU CALCUL DE BULLETIN

#### 3.1 Mise à jour du SMIC mensuel net

Suite à la modification de la fiche DSN 2454, la valeur du ½ SMIC abbatu passe à 675 € AU 01/05/2022.

La valeur sur la donnée SMICO10.STD - SMIC MENSUEL NET a été mise à jour dans les données collectives au 01/05/2022 : la nouvelle valeur est 1350 €.

## 3.2 BOSS – Réforme retraite plafond retenu pour calcul limites

#### 3.2.1 Pourquoi une correction sur RP\_PLAFOND.STD?

Cette correction permet de corriger le plafond calculé pour la limite d'assujettissement aux cotisations pour les cotisations patronales de retraite et de prévoyance.

#### 3.2.2 Que doit faire l'utilisateur ?

Aucune manipulation.

#### 3.2.3 Quelles modifications sont apportées

La donnée RP\_PLAFOND - PLAFOND RETENU POUR CALCUL LIMITES est modifiée au 01/01/2021

#### 3.3 Cotisation Versement Transport : Abattement sur le taux

#### 3.3.1 Pourquoi une modification est apportée dans le calcul de la cotisation Versement Transport ?



L'URSSAF Caisse Nationale a modifié la méthode de collecte des cotisations de Transport Mobilité : en cas de franchissement de seuil impliquant un assujettissement progressif, le taux est désormais abattu à la place de la base.

https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/documents/DSN-Guide-declaration-regularisation-cotisations-sociales-Urssaf.pdf

#### 3.3.2 Que doit faire l'utilisateur pour prendre en compte cette modification ?

Aucune manipulation : Il est nécessaire de recalculer les bulletins de mai 2022 déjà validés pour les salariés concernés.

Aucune régularisation n'est nécessaire sauf demande express de l'URSSAF. Le montant cotisé est correct.

Le pourcentage d'abattement doit être saisi sur la donnée TRAN\_POURC.STD - POURCENTAGE ABATTEMENT COTISATION TRANSPORT en Accueil/Informations/Entreprise, onglet Organismes/ Divers pour cotisations.

#### 3.3.3 Quelles modifications sont apportées ?

✓ Modification des données de base de Transport pour supprimer l'abattement au 01/01/2022

Code de la donnée	Libellé de la donnée
BASE_TRANS.STD	BASE TRANSPORT
BASE_TRANB.STD	BASE TRANSPORT BER
BASE_TRANF.STD	BASE TRANSPORT – ASSIETTES FORFAITAIRES
BASE_TRANV.STD	BASE TRANSPORT VRP
BASE_TRASE.STD	BASE TRANSPORT STAGIAIRE ENTREPRISE

✓ Modification des lignes de TRANSPORT et SYNDICAT MIXTE pour ajouter l'abattement sur le taux au 01/01/2022

Code de la donnée	Libellé de la donnée
TRANSPORT_RA.STD	TRANSPORT TS
TRANSPORT_RG.STD	TRANSPORT TS
TRANSPORT1_RA. STD	TRANSPORT VRP EXCLUSIF TS
TRANSPORT1_RG. STD	TRANSPORT VRP EXCLUSIF TS
TRANSPORT2_RA. STD	TRANSPORT VRP MULTICARTES TS
TRANSPORT2_RG. STD	TRANSPORT VRP MULTICARTES TS
TRANSPORT3_RA. STD	TAXE SYNDICAT MIXTE TRANSPORT TS
TRANSPORT3_RG. STD	TAXE SYNDICAT MIXTE TRANSPORT TS
TRANSPORT4_RA. STD	TAXE SYNDICAT MIXTE TRANSPORT VRP EXCLUSIF TS
TRANSPORT4_RG. STD	TAXE SYNDICAT MIXTE TRANSPORT VRP EXCLUSIF TS
TRANSPORT5_RA. STD	TAXE SYNDICAT MIXTE TRANSPORT VRP MULTICARTES TS
TRANSPORT5_RG. STD	TAXE SYNDICAT MIXTE TRANSPORT VRP MULTICARTES TS

## 3.4 Evolution pour le déclenchement du commentaire CONV\_TARIF.STD

#### 3.4.1 Pourquoi une évolution est apportée ?

Lorsqu'un salarié payé en tarif horaire est paramétré avec une grille de salaire conventionnelle en Euros/Mois, la donnée système **TH\_CONVENTION\_HEURE.STD** ne permet pas le déclenchement de la ligne de commentaire.

La condition de déclenchement de la ligne **CONV\_TARIF.STD** a été modifiée pour se déclencher lorsque le tarif horaire du salarié (en « autre tarif horaire » dans la fiche du salarié) est inférieur au tarif horaire conventionnel de son coefficient hiérarchique.

#### 3.4.2 Que doit faire l'utilisateur ?

Aucune manipulation.

#### 3.4.3 Quelles modifications sont apportées ?

Modification de la condition de génération de la ligne d'information **CONV\_TARIF.STD** au 01/01/2022

#### 3.5 Evolution IDCC 1996

#### 3.5.1 Pourquoi une évolution est apportée sur rémunération des gardes et urgences ?

Suite article 4 de l' <u>Arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2022</u> étendant <u>l'avenant du 6 avril 2021</u> révisant l'accord du 23 mars 2000, une modification de la bases de rémunération des astreintes et des honoraires de garde et d'urgence est faite.

#### 3.5.2 Que doit faire l'utilisateur ?

Saisir le montant sur la donnée de saisie IND\_DERAN\_1996.STD - Indemnité spéciale de dérangement en Salaires / Bulletins de salaire / Calcul/ Valeurs Mensuelles/ Divers au brut.

<u>Rappel :</u> pour appliquer un maintien de salaire conventionnel sans subrogation **OUI** sur **MAINT\_CONV\_SS\_SUBRO.STD** en **Accueil/Informations/Salariés,** onglet **Valeurs.** 

#### 3.6 Evolution IDCC 7018 : CPCEA Frais de santé

#### 3.6.1 Pourquoi une évolution est apportée ?

Une correction du paramétrage est apportée afin de déclencher les lignes de cotisations de frais de santé lorsqu'un salarié paysagiste a un Brut supérieur à 2482 € sur le mois.

#### 3.6.2 Que doit faire l'utilisateur ?

Aucune manipulation.

#### 3.6.3 Quelles modifications sont apportées ?

✓ Modification des données de taux au niveau général au 01/01/2021

Code de la donnée	Libellé de la donnée
CPCEA_FS02.STD	CPCEA FS % PMSS TAUX 1
CPCEA_FS02B.STD	CPCEA FS % PMSS TAUX 2
CPCEA_FS04.STD	CPCEA FS % PMSS Alsace-Moselle TAUX 1
CPCEA_FS04B.STD	CPCEA FS % PMSS Alsace-Moselle TAUX 2

✓ Modification de la condition de validité de la ligne CPCEA\_FS01.STD – CPCEA FRAIS DE SANTE TA au 01/01/2021

Modification de la ligne de cotisation **CPCEA\_FS02.STD** – CPCEA FRAIS SANTE PMSS au 01/01/2021

## 4. ÉVOLUTIONS DIVERSES

#### 4.1 Evolutions des états BULLETIN.STD

#### 4.1.1 Pourquoi une évolution des états bulletins .STD est apportée ?

Cette évolution permet de gérer les particularités des salariés sans NIR et des contrats simultanés. Elle est nécessaire pour une mise en conformité avec le modèle EPAYE.

#### 4.1.2 Que doit faire l'utilisateur ?

Aucune manipulation.

#### 4.1.3 Quelles modifications sont apportées ?

La donnée **DSN\_NUMCTT.STD** – NUMERO DE CONTRAT AU SENS DSN au 01/01/2021 a été créée au 01/01/2022.

#### 4.2 Aide : Mise en ligne de la documentation sur les organismes

La documentation en ligne sur le paramétrage des organismes selon le secteur d'activité est disponible directement depuis ISAPAYE CONNECT.

Elle est accessible dans Accueil/Informations/Entreprise dans l'onglet Organismes.

Informations générales	Règles sociales et fiscales	Valeurs Valeurs	du temps 🔪 Organismes 🔰 Règlements 🔪 I	Lieux de travail 👋 Ir	nterlocuteurs	Déclarations Notes (
						0
Général Taux établiss	ement 🗸 Divers pour cotisatio	ons 🔪 Contrats de re	traite complémentaire 🔪 Contrats de prévoy	ance		
Organismes qui collectent	des cotisations					
+ -						
Code de l'organisme	Raison sociale	Numéro cotisant	Profils	Mode de paiement	Échéance	Date de paiement
MSA_60.STD	MSA PICARDIE		TAXE APPR.;FORMATION;SECURITE SOCI/	05 - prélèvement S	Mensuelle	05 mois période d'emploi + 1
AG2R.STD	AG2R PREVOYANCE		FRAIS DE SANTE NC;FRAIS DE SANTE NC	05 - prélèvement S	Mensuelle	05 mois période d'emploi + 1
AGRI.STD	AGRI PREVOYANCE		GIT CCS;GIT	05 - prélèvement S	Mensuelle	05 mois période d'emploi + 1
CPCEA.STD	CPCEA		FRAIS DE SANTE CADRE;RENTE CONJOIN	05 - prélèvement S	Mensuelle	05 mois période d'emploi + 1
IMPOTS.STD	CENTRE DES IMPOTS		TAXE/SALAIRES;CONSTRUCTION;DEPENSI			

4.3 Personnalisation de modèle de bulletin : personnaliser les totaux et les soldes ?

Depuis la version 5.30 il est possible de personnaliser les lignes d'un modele de BS STD. Une évolution est apportée afin de personnaliser également les totaux et les soldes

#### 4.3.1 Comment personnaliser les totaux d'un modèle de bulletin ?

ÉTAPE 1 : aller dans Paramètres/Bulletins de salaires/Modèles de bulletin



ÉTAPE 2 : sélectionner le modèle de bulletin à personnaliser

ÉTAPE 3 : dans l'onglet **Personnalisation**, créer une date de personnalisation si besoin ÉTAPE 4 : dans l'onglet **Totaux**,

Régime social	AGRICOLE	* Parti	icularité AGRI.	STD	· ·	
Durée	Déterminée	w.	Statut Non c	adre	Υ.	
Catégorie	Agent de maîtrise; TAM	- Contr	rat légal		~	
Date d'archivage	11 -					
- Inte de définition	01/01/2022					
ate de dennidon	01/01/2022 • -					
énéral 🛛 Lignes	Totaux Soldes	Personnalisation				
Persor	nnalisé par CLT	•				
Date de	définition 01/01/2022 -					
Dute de						
Général Lignes	s Totaux Soldes					
Général Ligne	s Totaux Soldes					
Général Ligne	s Totaux Soldes					٩. ►
Général Uigne:	S Totaux Soldes	bellé	Libe	llé souhaité	Valeur bs	Valeur anné
Général Uignes	S Totaux Soldes	bellé	Libe Brut	llé souhaité	Valeur bs	Valeur année
Général Lignes	S Totaux Soldes Rechercher Cptr BRUT TD Cptr NET IMPOSA	bellé E	Libe Brut Net Imposable	llé souhaité	Valeur bs	Valeur année
Général Lignes Code BRUT.STD NET_IMPOS.ST COUT_ENT.STT	S Totaux Soldes Rechercher Cptr BRUT TD Cptr NET IMPOSA D Cptr COUT POUR	bellé EBLE I L'ENTREPRISE (	Libe Brut Net Imposable Coût Entreprise	llé souhaité	Valeur bs	Valeur année
Général Lignes Code BRUT.STD NET_IMPOS.ST COUT_ENT.STT H_INDEMO01.	S Totaux Soldes Rechercher Cptr BRUT TD Cptr NET IMPOSA D Cptr COUT POUR STD HEURES INDEMNI	bellé EBLE I L'ENTREPRISE ( SEES F	Libe Brut Net Imposable Coût Entreprise Heures Indemni	llé souhaité sées	Valeur bs	Valeur année
Général Lignes Code BRUT.STD NET_IMPOS.ST COUT_ENT.STT H_INDEMO01.ST H_TRAV001.ST	S Totaux Soldes Rechercher Cptr BRUT TD Cptr NET IMPOSA D Cptr COUT POUR STD HEURES INDEMNI TD HEURES TRAVAILI	bellé E BLE I L'ENTREPRISE ( SEES F LEES F	Libe Brut Net Imposable Coût Entreprise Heures Indemni Heures Travaillé	llé souhaité sées es	Valeur bs	Valeur année
Général Lignes Code BRUT.STD NET_IMPOS.ST COUT_ENT.ST H_INDEMO01.ST H_TRAV001.ST TOTAL_JTRA.S	S Totaux Soldes Rechercher Cptr BRUT TD Cptr NET IMPOSA D Cptr COUT POUR STD HEURES INDEMNI TD HEURES TRAVAILI STD TOTAL NB JOURS	bellé E	Libe Brut Net Imposable Coût Entreprise Heures Indemni Heures Travaillé Jours Travaillés	llé souhaité sées es	Valeur bs	Valeur année
Général Ligner Code BRUT.STD NET_IMPOS.ST COUT_ENT.ST H_INDEMO01.ST H_TRAV001.ST TOTAL_JTRA.S CP_MAINT01.S	S Totaux Soldes Rechercher Cptr BRUT TD Cptr NET IMPOSA D Cptr COUT POUR STD HEURES INDEMNI TD HEURES TRAVAILI STD TOTAL NB JOURS STD MAINTIEN SALAIR	bellé E	Libe Brut Net Imposable Coût Entreprise Heures Indemni Heures Travaillés Jours Travaillés	llé souhaité sées es	Valeur bs	Valeur année
Général Ligner Code BRUT.STD NET_IMPOS.ST COUT_ENT.ST H_INDEMO01.ST H_TRAV001.ST TOTAL_JTRA.ST CP_MAINT01.ST FILLON05C.ST	S Totaux Soldes Rechercher Cptr BRUT TD Cptr NET IMPOSA D Cptr COUT POUR STD HEURES INDEMNI TD HEURES TRAVAILI STD TOTAL NB JOURS STD MAINTIEN SALAIR D AJOUT/DED H INC	bellé E	Libe Brut Net Imposable Coût Entreprise Heures Indemni Heures Travaillés Jours Travaillés	llé souhaité sées es	Valeur bs	Valeur année
Général Ligner Code BRUT.STD NET_IMPOS.ST COUT_ENT.ST H_INDEMO01.ST OTAL_ITRA.ST CP_MAINT01.ST FILLON05C.ST FILLON05D.ST	S Totaux Soldes Rechercher Cptr BRUT TD Cptr NET IMPOSA D Cptr COUT POUR STD HEURES INDEMNI TD HEURES INDEMNI TD HEURES TRAVAILI STD TOTAL NB JOURS STD MAINTIEN SALAIR D AJOUT/DED H IND D H TEMPS REMUNE	bellé E	Libe Brut Net Imposable Coût Entreprise Heures Indemni Heures Travaillés	llé souhaité sées es	Valeur bs	Valeur année
Général Ligner Code BRUT.STD BRUT.STD BRUT.STD COUT_ENT.ST COUT_ENT.ST COUT_ENT.ST H_INDEMO01.ST TOTAL_ITRA.S CP_MAINT01.ST FILLON05C.ST FILLON05C.ST FILLON05C.ST	S Totaux Soldes Rechercher Cptr BRUT TD Cptr NET IMPOSA D Cptr COUT POUR STD HEURES INDEMNI TD HEURES INDEMNI TD HEURES TRAVAILI STD TOTAL NB JOURS STD MAINTIEN SALAIR D AJOUT/DED H IND D H TEMPS REMUNE D CALCUL COEF, RE	bellé E	Libe Brut Net Imposable Coût Entreprise Heures Indemni Heures Travaillés Jours Travaillés	llé souhaité sées es	Valeur bs	Valeur année
Général Lignes Code BRUT.STD NET_IMPOS.ST COUT_ENT.ST H_INDEM001.ST COUT_ENT.ST H_INDEM001.ST TOTAL_ITRA.ST CP_MAINT01.ST FILLON05C.ST FILLON05C.ST FILLON05C.ST FILLON13C.ST IND_CP012.ST	S Totaux Soldes Rechercher Cptr BRUT TD Cptr NET IMPOSA D Cptr COUT POUR STD HEURES INDEMNI TD HEURES INDEMNI TD HEURES TRAVAILI STD TOTAL NB JOURS STD MAINTIEN SALAIR D AJOUT/DED H IND D H TEMPS REMUNE D CALCUL COEF, REI D CALCUL INDEM. C	bellé E	Libe Brut Net Imposable Coût Entreprise Heures Indemni Heures Travaillés Jours Travaillés	llé souhaité sées es	Valeur bs	Valeur année

✓	puis cliquer sur	,cocher la ligne à
	insérer et valider	
√	pour supprimer un total personnalisé	
√	pour déplacer le total vers le haut	
√	our déplacer le total vers le bas	

ÉTAPE 6 : Cocher ou décocher **Valeur bs** et/ou **Valeur année** pour faire figurer les informations sur le modèle de bulletin.

	Code	Libellé	Libellé souhaité	Valeur bs	Valeur année
-	BRUT.STD	Cptr BRUT	Brut		

ÉTAPE 7 : enregistrer avec la disquette

Dans la colonne **libellé souhaité**, il est possible de saisir un libellé différent qui apparaitra sur l'edition du bulletin.

#### 4.3.2 Comment personnaliser les soldes d'un modèle de bulletin ?

ÉTAPE 1 : aller dans **Paramètres/Bulletins de salaires/Modèles de bulletin** 

ÉTAPE 2 : sélectionner le modèle de bulletin à personnaliser

ÉTAPE 3 : dans l'onglet **Personnalisation**, créer une date de personnalisation si besoin

## ÉTAPE 4 : dans l'onglet Soldes

Code	AM_CDD_NC_AGRI	STD -		0					
Décalage de paye	c ()								
Régime social	AGRICOLE	-	Particularité AG	RLSTD +					
Durée	Déterminée	-	Statut No	n cadre					
Catégorie	Agent de maîtrise; TAM	14	Contrat légal	÷					
Date d'archivage									
Date de définition	01/01/2022 - + -								
Général Lignes	Totaux Soldes P	ersonnalisation							
Date de Général Uignes	e définition 01/01/2022 + Totaux Soldes	+-							
	. Transmer							ř	
	Acquis			Pris			Solde		
Code	Libellé		Code	Libellé		Code	Libellé	Libellé souhaité	
G SOLDE_JCP1.5	TO TOTAL JOURS CP ACQUIS		SOLDE_JCP2.ST COLDE_JCP2.ST	D TOTAL JOURS CP PRIS	-0	SOLDE_JCP3.STD	SOLDE JOURS CP	Conges de l'annee	_
O SOLDE_JOP4.5	TOTAL J OP EN COURS D'A	CQUISTION .	O SOLDE_JOPS.S	D TOTAL J OP PRIS PAR AVANCE	-0	SOLDE_JCP6.STD	SOLDE J CP EN COURS D'ACQUISITION	conges en cours d'acquisition	
TOT IPTT A C	TD SOLDE TOURS PTT ACOURS		A TOT INTT D ST	TO SOLDE TOURS PTT OPTS	50	TOT INTT STD	COLDE TOURS PTT	Journ PTT	

#### ÉTAPE 5 : cliquer sur :



ÉTAPE 6 : enregistrer avec la disquette

# $(\mathbf{i})$

Dans la colonne **libellé souhaité**, il est possible de saisir un libellé différent qui apparaitra sur l'edition du bulletin.

#### 4.4 DSN : Alimentation de la rubrique S21.G00.52.001 dans le bâtiment

#### 4.4.1 Pourquoi une correction est apportée sur la rubrique S21.G00.52.001 ?

L'utilisation de la donnée **IND\_CP\_REG.STD - INDEM. CP ajoutée dans base RETRAITE/PREVOY.** doit alimenter uniquement le code **046** - Indemnité de congés payés (art. D. 3141-32 et D. 3141-33 du Code du travail) dans la rubrique **S21.G00.52.001** de la DSN mensuelle.

#### 4.4.2 Que doit faire l'utilisateur pour prendre en compte cette modification ?

**Aucune manipulation** : Il est nécessaire de revalider les bulletins de mai concernés pour prendre en compte cette modification.

#### 4.4.3 Quelles modifications sont apportées pour corriger la DSN ?

Modification du code de la donnée de déclaration DSN\_IND\_CP

## 4.5 Modification de l'état CERTIFICAT.STD - certificat de travail

Le pays de naissance des salariés nés à l'étranger apparait désormais sur l'état CERTIFICAT.STD

## 4.6 Quelles grilles de salaire minima sont mises à jour ?

Les avenants et accords non étendus ne sont pas actuellement disponibles et ne sont pas échéancés à ce jour. La grille de salaire de la convention collective suivante a été mise à jour.

Code IDCC	Libellé de la convention
0706	nationale du personnel de la reprographie
0771	départementale des ingénieurs assimilés et cadres du bâtiment et des travaux publics de La Réunion
0787	nationale des cabinets d'experts-comptables et de commissaires aux comptes
1000	nationale du personnel des cabinets d'avocats
1285	nationale pour les entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC
1483	nationale du commerce de détail de l'habillement et des articles textiles
1539	nationale des commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et informatique, et de librairie
1597	nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret 1er mars 1962 -c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés-
1606	nationale du bricolage (vente au détail en libre-service)
1702	nationale des ouvriers de travaux publics
1875	nationale des cabinets et cliniques vétérinaires : personnel salarié
1843	régionale des ingénieurs, assimilés et cadres du bâtiment de la région parisienne
1978	nationale des fleuristes, de la vente et des services des animaux familiers
2420	nationale des cadres du bâtiment du 1er juin 2004
2564	nationale des vétérinaires praticiens salariés
2609	nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment
2614	nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise des travaux publics

Les grilles de salaire peuvent être consultées en **Accueil/Informations/Général** dans l'onglet **Valeurs conventionnelles**.

**U**La valeur du point Prime Enadep est mise à jour au Géneral

## 4.7 Quelles conventions collectives ont une modification sur le nombre d'heures ?

Code IDCC	Libellé de la convention
0016	nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport
1307	nationale de l'exploitation cinématographique

## 4.8 Mise à jour des organismes

Mise à jour des listes officielles des organismes qui adhèrent à la DSN.

Pour retrouver ces listes, consulter le référentiel http://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p22v01/.

Objet de la mise à jour	Code organisme	Raison sociale	Code identification
SUPPRESSION	PREVAESIOM	Prévoyance AESIO MACIF	APAMA1

## **5. CORRECTIONS**

P

1

Numéro	Corrections ou évolutions apportées
440359	Correction dans la fiche salarié : après enregistrement depuis un autre onglet, l'affichage basculait sur l'onglet cotisations à tord
533442	Correction dans le bulletin clarifié : lors du dépassement d'une limite les taux de cotisations sont pris en compte 2 fois.
582914	Suppression d'un message d'erreur en recopie de salarié
585833	Correction de la recopie des profils lors de la réembauche
599577	Correction dans l'import DSN : lorsque les profils étaient modifiés niveau établissement ils n'étaient pas actualisés au salarié.
601133	Correction dans les affiliation des contrat de prévoyance lors d'un rappel sur salarié sorti
605353	Correction de l'affichage lors de la modification des modèles de bulletins
608307	Correction Affectation d'une valeur personnalisée à tort suite à import DSN
610892	Correction des chemins d'archivage pour l'état EFFECTIF.STD
614731	Correction du taux pour indemnité CP +JF : le taux se declenchait à 3% au lieu de 13% pour certains salariés.
621393	Import DSN "avec Prévisualisation": Correction pour prendre en compte dans les profils affectés par défaut, le secteur d'activité de l'entreprise importée
622693	Suppression du message en calcul de bulletin lors de la mise à jour des valeurs DSN
623925	Suppression d'un message d'erreur lors de l'Edition PDF pour l'état EFFECTIF.STD
625124	Correction en DSN mensuelle : Lors de l'intégration d'une absence dans une DSN Mensuelle postérieur à la date de reprise de cette dernière, les rubriques S21.G00.60.010 et S21.G00.60.011 sont présentes.

627826	Suppression d'un message de contrôle à la sortie du salarié
628408	Import DSN : les arrêts ou suspensions n'étaient pas repris dans le modules des absences alors qu'ils sont présents dans le fichier DSN
628727	Mise a jour du calcul des heures indemnisées dans le bloc activité en DSN100
629930	Rappel salarié sorti : correction dans le numéro de contrat en DSN.
630255	Salarié sorti avec contrats simultanés : correction impossible de faire un RSS à la même date sur chacun des contrats (msg bloquant)
632517	Correction en DSN : l'état de vérification n'apparait pas alors que la DSN est calculée
632580	Redéfinition de la valeur du point Prime Enadep au collectif
634079	Modification du certificat de travail pour travailleur né à l'étranger.

Cette documentation correspond à la version 5.40 Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.